



Montreuil, le 26 juin 2025

**À l'attention de :**

M. Laurent MARCANGELI, ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification

Mme Catherine VAUTRIN, ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles

**Copie à :**

Mme Cécile RAQUIN, directrice générale des collectivités locales (DGCL)  
M. Pascal MATHIEU, sous-directeur de la DGCL  
2, place des Saussaies, 75008 Paris

M. Philippe LAURENT, président du CSFPT, Place Beauvau, 75800 Paris Cedex 08

N/Réf. : NP/CB/PL  
N°79\_20250626

## **Objet : Revendications de la CGT pour les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles)**

Madame et Monsieur les Ministres,

Nous nous permettons de vous adresser ce courrier pour porter à votre connaissance les revendications urgentes et légitimes des ATSEM, agent·es indispensables au bon fonctionnement de l'école maternelle publique, et dont les conditions de travail demeurent largement en deçà de leur engagement et de leurs responsabilités.

Les ATSEM jouent un rôle essentiel dans l'accueil, l'hygiène, la sécurité, l'accompagnement éducatif et le bien-être des enfants. Pourtant, elles sont encore trop souvent considérées comme du personnel d'exécution sans réelle reconnaissance de leur rôle éducatif, ni valorisation statutaire et salariale à la hauteur de leurs missions.

La CGT porte, au nom des ATSEM, les revendications suivantes :

1. La revalorisation immédiate de leur carrière par l'évolution du cadre d'emplois avec la création d'un grade de catégorie B type pour la reconnaissance de leur fonction éducative.
2. L'amélioration des conditions de travail : respect des missions éducatives et arrêt des tâches relevant d'autres filières ou métiers (entretien généralisé des locaux, périscolaire, restaurant scolaire, etc.) qui s'ajoutent à leur charge de travail. Une réduction du temps de travail effectif pour permettre une meilleure récupération et prévenir les risques d'épuisements professionnels.
3. Une présence d'un ATSEM par classe garantie dans les textes et non soumise aux arbitrages locaux.
4. La reconnaissance de la pénibilité du métier, avec l'accès effectif à des dispositifs de départ anticipé à la retraite sans décote.
5. L'attribution de la prime Ségur appelée CTI (Complément de traitement indiciaire), soit + 189 euros nets mensuels pris en compte dans le calcul des retraites pour l'ensemble des agent·es travaillant dans les établissements scolaires et périscolaires.
6. La revalorisation des rémunérations par des grilles indiciaires rehaussées et une meilleure prise en compte des sujétions particulières. Le droit pour toutes et tous les ATSEM de bénéficier de la nouvelle bonification indiciaire (NBI).

7. Le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé maladie ordinaire, dès le premier jour d'arrêt. Il est inacceptable que des agent-es déjà exposés à des conditions de travail éprouvantes subissent une perte de salaire de 10 % lorsqu'elles ou ils sont contraints de se mettre en arrêt pour raison de santé.

8. La reconnaissance de l'exposition permanente à un milieu microbien, notamment en période épidémique. Travaillant quotidiennement au contact rapproché d'enfants en bas âge, les ATSEM sont particulièrement vulnérables aux infections. Dans ce contexte, nous demandons que les arrêts maladie liés à ces expositions puissent être requalifiés en accident de service ou en maladie professionnelle lorsqu'un lien direct avec l'exercice des fonctions peut être établi.

Les mobilisations régulières des ATSEM partout en France témoignent d'un malaise profond, d'un manque de reconnaissance institutionnelle et d'une urgence à agir.

Nous vous demandons, Madame et Monsieur les Ministres, de recevoir dans les meilleurs délais une délégation représentative de la CGT et des ATSEM, afin d'ouvrir de véritables négociations sur l'avenir de cette profession.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame et Monsieur les Ministres, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la Fédération CGT des Services publics,  
Natacha POMMET



Secrétaire générale